

Recette de Noémie
Salade océane pour l'apéro



10 bâtons de surimi
1 boîte de petites crevettes décortiquées
1 échalote
4 c. à soupe de mayonnaise
le jus d'1 citron, de l'aneth, du sel et du poivre. Mélanger le surimi coupé en petits morceaux, les crevettes, la mayonnaise, le jus de citron, l'échalote hachée, l'aneth ciselé, le sel et le poivre. Réserver la préparation au frais jusqu'au moment de servir. Présenter ce plat à l'apéro sur du pain grillé, des tucs ou des chips épaisses.

1^{ère} édition des 3 heures d'endurance pédestre à Avanton



Comité d'organisation des randonnées

Le comité d'organisation des randonnées d'Avanton et l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne organiseront avec le support technique de l'entente Poitiers athlétisme 86, la première édition des 3 heures d'endurance pédestre d'Avanton, le samedi 17 septembre 2016. Le circuit d'une distance de 3 km, peu accidenté, sera implanté autour du gymnase et empruntera le chemin agricole de la station d'épandage, le chemin agricole des Ailes du Futur, le champ de Mr Broquereau qui longe la route de Richelieu et enfin l'aire de jeux et le stade annexe de football. Le départ et l'arrivée ainsi que l'aire de relais seront implantés sur le terrain stabilisé de l'aire du city-stade. L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés âgés de plus de 20 ans. Le départ sera lancé à 17 heures précises pour une fin de course à 20 heures.

Dir. de la publication : Jean-Luc COUILLAUD
Rédactrice en chef : Anita POUPEAU
Equipe de rédaction : Noémie VALLET / Cécilia FARGE BOZIER / Jacqueline SERRANO / Natacha PUYGRENER
Graphisme/maquette : N PUYGRENIER
Imprimé par la Municipalité d'Avanton
Ne pas jeter sur la voie publique
Pour nous écrire : communication@avanton.fr
Site internet : www.avanton.fr

Un classement général sera effectué par addition du nombre de tours effectués et la distance parcourue dans le dernier tour. Deux classements spécifiques seront établis : un classement spécial Avantonnais et un classement spécial des uniformes et blouses blanches. Nous récompenserons les 5 premiers du classement général, les 3 premiers individuels (hommes et femmes) seniors et vétérans, les 3 premières équipes (hommes et femmes) seniors et vétérans, les 3 premières équipes mixtes, les trois premières équipes Avantonnaises ainsi que les trois premières équipes des uniformes et blouses blanches. Tous les participants recevront un lot à la prise des dossards qui s'effectuera à partir de 15 h30 au gymnase. Durant toute la course, des stands animeront la zone de relais et une buvette proposera des grillades. La proclamation des résultats est prévue à 21 heures en présence des élus de notre commune. Pour clôturer cette journée sportive, mais nous l'espérons aussi conviviale, nous servirons le pot de l'amitié offert par la municipalité. Nous invitons les nombreux coureurs confirmés ou occasionnels de notre village à former des duos pour venir représenter notre commune. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter : Christian BARDEAU au 06/80/88/38/54- Jean-Michel et Sylvie GERVAIS au 06/50/41/34/80 - Philippe FORGEOT au 06/46/81/22/56

Le règlement de l'épreuve ainsi que le bulletin d'inscription peuvent être téléchargés sur les sites de l'entente Poitiers athlétisme 86 ou de la mairie d'Avanton à partir du 1^{er} juin 2016. Des documents papiers seront aussi à votre disposition au secrétariat de la mairie et chez les commerçants de la commune.

Marché de Lençloître



Pour le déplacement du 6 juin 2016 au marché de Lençloître, sept personnes ont pris place dans le minibus loué auprès du garagiste d'AVANTON. Le départ était à 8 heures 45 avec un retour à 11 heures. Elles ont toutes été unanimement satisfaites. Nous refaisons un transport le 5 septembre 2016 (inscriptions jusqu'au 20 août 2016) et le 3 octobre 2016 (inscriptions jusqu'au 16 septembre 2016). Pensez à vous inscrire.

Déchets verts

Un peu de bonne volonté et la tonte de la pelouse partira à la déchetterie...au lieu de se retrouver dans des terrains moins bien entretenus ou en bordure de chemin... C'est bien dommage, la déchetterie n'est qu'à quelques kilomètres. Préservons le plaisir de se promener dans un environnement propre.

Tour Cycliste Poitou-Charentes



Passionnés de vélo ou simples spectateurs, vous allez être gâtés cette année, les grandes épreuves rendent visite au département avec le Tour de France qui passe à Châtelleraut et bien sûr le traditionnel Tour cycliste Poitou Charentes qui lui sera sur notre belle commune le 26 Août. Préparez vos fauteuils et vos appareils photos, le vendredi 26/08 dès 13h, vous pourrez admirer les féminines dans l'épreuve « la Picto Charentaise », finale de la coupe de France Dame. Puis suivra vers 14h, la caravane publicitaire du Tour Poitou Charentes avant le passage des coureurs prévu vers 15h. L'itinéraire emprunté sera route de Richelieu, rue de la Garenne, rue de la Vallée, la Bardonnaire. Riverains prenez toutes vos dispositions, la circulation sera difficile de 12h à 16h et totalement interdite de 12h45 à 13h30 et de 14h45 à 15h30.

Naissances

Victor NAUGE le 5 avril 2016 / Keylia ALLEAU le 10 avril 2016 / Soline BETOULLE le 11 avril 2016 / Faustine NAU LALLEMENT le 21 avril 2016 / Manon BOURGEOIS RADJE le 24 avril 2016 / Manon GRATTEAU le 15 mai 2016 / Sacha KANCEL le 20 mai 2016 / Eléa NABEIRO le 23 mai 2016 / Lisa VIEU le 31 mai 2016 / Hugo CROIZET le 2 juin 2016 / Wassim BEDR le 6 juin 2016

Manifestations

- ❖ 13/07 21h45 : retraite aux flambeaux et à 22h30 : feu d'artifice et bal
- ❖ 14/07 11h30 : cérémonie monuments aux morts et à partir de 12h, parc de la salle des fêtes, organisé par le comité des fêtes
- ❖ 26/08 : Collecte de sang, salle des fêtes de 15h à 19h
- ❖ 26/08 : Tour cycliste Poitou-Charentes
- ❖ 10 et 11/09 : Exposition Atelier du peintre, samedi 14h à 18h, dimanche 10h à 18h, salle des fêtes
- ❖ 17/09 : 3 heures d'endurance CORA, gymnase à partir de 17h

Prochains Conseils Municipaux



20/09 - 18/10 - 15/11 - 13/12 à 20h salle du conseil, ces conseils seront suivis du ¼ citoyen.



Mai - Juin 2016

N°12

Edito

Nouveau président, mais toujours la même envie d'animer la commune. Depuis le 12 mai 2016, le comité des fêtes a élu un nouveau bureau. Notre objectif est de réunir chaque habitant, nouveau et ancien autour de manifestations et de moments conviviaux, tels que concours de belote, carnaval, 13 et 14 juillet, ou autres, afin de partager un moment de vie ensemble et d'apprendre à se connaître.

Et toujours dans l'optique de faire vivre la commune, nous vous attendons dès le 13 juillet au stade de la commune à partir de 21H45, pour la retraite aux flambeaux, suivi du feu d'artifice offert par la commune et d'un bal populaire animé par notre DJ FRED made in comité des fêtes.

Le 14 juillet, notre traditionnelle fête de village aura lieu dans le parc de la salle des fêtes, où nous vous invitons à venir faire la fête autour d'un grand barbecue, d'animations diverses et variées et toujours avec la bonne humeur du comité des fêtes. Afin d'offrir toujours de nouvelles animations, nous avons besoin d'idées nouvelles, alors si vous voulez rejoindre une équipe joyeuse et dynamique, n'hésitez plus. REJOIGNEZ NOUS !



Membres du bureau de gauche à droite : Fabienne Galley : secrétaire, Nicolas Delafond : président, Hélène Delafond : secrétaire adjointe, Florian Barbot : trésorier, Cécilia Farge-Bozier : vice-présidente, Frédéric Guignard : trésorier adjoint.

Citation

«Rien ne peut vous satisfaire si vous ne l'êtes pas de vous » de Mary Wortley Montagu.



Samdi 4 juin de 13h à 18h30, le Comité Consultatif Jeunesse et le Conseil Des Jeunes pour les enfants de 10 à 16 ans ont organisé leur seconde sortie : acrobbranche au parc AVENT'THURE...lire la suite en page 3.

Conseil des Jeunes
Arbres fruitiers et naissances
Liste électorale
Aménagement voirie
Projet centre bourg
Cuisine & Jardin
Endurance pédestre
Infos diverses...

Bonne lecture !

Sommaire

- Page 2 :**
- ❖ Interview Paul Mombelet
 - ❖ Terre Saine
- Page 3 :**
- ❖ Conseil des Jeunes
 - ❖ Un arbre, une naissance
 - ❖ Inscription liste électorale
 - ❖ Travaux - Voirie
 - ❖ Acquisition immobilière
 - ❖ Conseils Jardin
- Page 4 :**
- ❖ La recette de Noémie
 - ❖ 1^{ère} édition des 3 H d'endurance pédestre !
 - ❖ Infos diverses
 - ❖ Etat civil

Interview de Paul Mombelet, Membre du Conseil des Jeunes, créé en octobre 2014 à l'initiative du comité consultatif Jeunesse.



Le Petit Journal : Peux-tu nous expliquer : le conseil des jeunes, c'est quoi ?

Paul Mombelet : Le conseil des jeunes, c'est tout d'abord 12 jeunes de 10 à 16 ans, élus pour 3 ans qui participent à la vie de la commune. Il permet de recueillir, de connaître et d'essayer de réaliser les envies des jeunes.

LPJ : Comment fonctionne le conseil ?

PM : Le conseil des jeunes se réunit 2 fois par an. Le conseil des jeunes a décidé de créer 3 commissions (communication, projet et animation). Afin de se répartir les différentes tâches, ces commissions se réunissent plus souvent (environ 6 fois par an) avec les adultes du comité consultatif jeunesse.

LPJ : Peux-tu nous citer quelques actions du conseil des jeunes menées ou à venir ?

PM : Le conseil des jeunes possède son propre journal (le p'tit rap'porteur) qui sera diffusé 2 fois par an. Le conseil des

jeunes a participé à certains événements de la commune (arbre de Noël, les vœux du maire, Asso' en musique). Il a également élaboré et diffusé un questionnaire sur l'intérêt d'un skatepark sur Avanton. Nous avons aussi organisé des sorties : Skatepark à la Casette (Poitiers) en février et dernièrement (le 4 juin) une sortie accrobranche à Thuré. Pour le mois prochain, nous organisons un concours logo pour le conseil des jeunes.



Sortie Skatepark à Poitiers - Février 2016

Un arbre, Une naissance



Le 30 avril dernier, la municipalité a convié 85 familles, au parc de l'Eole où 85 arbres ont été plantés, pour chaque enfant né en 2014 et 2015. Chaque enfant a son arbre fruitier (pommier, prunier, cerisier...), représenté sur une table d'orientation ce qui permet aux familles de repérer plus facilement l'arbre de leur enfant. Un grand nombre de parents et enfants ont répondu présent à cette invitation qui s'est terminée par un verre de l'amitié et des gâteaux à la salle des fêtes. Un diplôme a été remis à chaque enfant avec la représentation de son arbre fruitier.

Le Conseil des Jeunes prend de l'altitude !

Samedi 4 juin de 13h à 18h30, le Comité Consultatif Jeunesse et le Conseil Des Jeunes pour les enfants de 10 à 16 ans ont organisé leur seconde sortie : accrobranche au parc AVENT'THURE. La commission animation avait décidé une participation financière réduite de 5 euros par jeune, la commune offrant la partie restante. Initialement prévue pour 16 ce sont finalement 30 participants qui ont pu profiter de cette sortie. Un grand merci aux membres adultes du comité consultatif Jeunesse ainsi qu'aux parents qui sont venus "en renfort" pour encadrer ce groupe élargi aussi bien pour le transport que, pour certains, dans les airs ! Un goûter, gâteaux "maison", boissons et bonbons, qui a fait l'unanimité parmi les jeunes (et moins jeunes) clôturait cet après-midi. Une nouvelle sortie (le thème n'est pas encore défini) sera vraisemblablement proposée dans le courant du dernier trimestre 2016.

Inscription sur les listes électorales



Pour pouvoir voter, il faut faire la demande d'inscription sur la liste électorale en mairie avant la fin de l'année qui précède le scrutin. Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour une inscription en mairie, se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (ou périmée depuis moins d'un an) prouvant votre nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité) et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour une inscription par correspondance, transmettre à la mairie une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (ou périmée depuis moins d'un an) prouvant votre nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité) la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et le Cerfa n°12669*01 complété (Cerfa téléchargeable sur internet).

Deux scrutins en 2017 : Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017, Elections législatives les 11 et 18 juin 2017.

INFO SPÉCIALE



Conseils pratiques sur le désherbage

Plus d'infos : www.terresaine-poitou-charentes.fr

Sur les terrasses et toutes les surfaces synthétiques et imperméables le meilleur désherbant est... l'eau bouillante. Il suffit de récupérer l'eau de cuisson des légumes ou des pâtes

Ce rôle peut également être tenu par des plantes couvre-sol du type lamier panaché, pulmonaire ou consoude naine (voir fiche « Le paillage et les plantes couvre-sol »).

et de la verser sur les plantes indésirables. Très vite elles bruniront et mourront : c'est très efficace et le seul risque pour la santé c'est la brûlure !

Dans les massifs ornementaux, des plantations imbriquées sont très esthétiques et laissent peu de place aux plantes indésirables.

Lorsque le site le permet, le développement des plantes spontanées peut être limité en le recouvrant de cartons épais, d'une bâche, de planches ou de tout autre matériau qui empêchera la lumière d'atteindre le sol : sans lumière les plantes ne peuvent pas vivre. Il suffit ensuite de retirer cette protection à la sortie de l'hiver, lorsque le jardin se prépare pour le printemps, d'enlever à la main les plantes qui auraient malgré tout réussi à s'implanter et le tour sera joué !

Au potager, des engrais verts peuvent être cultivés entre deux cultures ou sur des zones non exploitées : ils couvriront le sol et l'enrichiront pour la culture suivante (voir fiche « Les fertilisants naturels »).

Sur des surfaces envahies de plantes vivaces, il est possible de pratiquer la culture de pommes de terre qui sera efficace si un sarclage régulier est effectué et que les racines sont extirpées lors du ramassage des légumes. Pour une véritable efficacité, il est conseillé de réaliser cette culture 2 à 3 années de suite. Pour ceux qui aiment les frites et la purée ça peut être une bonne solution !

Potager, jardin ornemental

Pour toujours maintenir une couverture sur le sol, il est conseillé de réaliser un paillage au pied des plantations : il limitera le développement des plantes indésirables, nourrira le sol en se décomposant et maintiendra l'humidité. A noter : les paillis de résineux ont une action acidifiante directement désherbante.

Retrouvez dans le prochain numéro du Petit Journal des conseils pratiques sur l'entretien de la pelouse !



La première question à se poser concerne la nécessité du désherbage. Dans un jardin « naturel », une zone où la végétation se développe sous la forme d'une prairie (herbes relativement hautes, fleurs « sauvages », etc.) est tout à fait bénéfique. Elle constitue un habitat et une source de nourriture pour les insectes et les autres animaux locaux.

Un adage populaire dit « la nature n'aime pas le vide » : suivant ce principe, les plantes spontanées se développent essentiellement dans les zones laissées sans végétation. La solution pour éviter ceci est de toujours maintenir des végétaux sur le sol (engrais verts, prairie et fleurs sauvages, etc.).

En règle générale, le désherbage manuel et avec une binette reste toujours la meilleure solution...

L'idéal est de le réaliser souvent pour y passer moins de temps à chaque fois, limiter le temps disponible pour la multiplication des plantes et surtout ne pas leur laisser la possibilité de monter en graines.

Allées, terrasses, cours

Pour les allées, il existe des feutres géotextiles à placer sous les gravillons. Recouvert par ces petits cailloux, le feutre sera invisible et limitera très fortement le développement des plantes spontanées tout en laissant circuler l'eau et l'air.

Dans les endroits les moins fréquentés : bordures de cours, d'allées, etc., une solution peut être de cultiver des plantes choisies, esthétiques, demandant peu d'entretien et qui prendront la place des herbes spontanées. Dans les endroits les plus fréquentés, le piétinement complété par un désherbage manuel limité suffit à empêcher le développement des plantes spontanées.

Acquisition immobilière sur la commune

La commune représentée par son conseil municipal a souhaité positionner le centre bourg comme une de ses priorités d'aménagements pour les années à venir : Recentrer les commerces, leur créer des parkings ainsi que pour les écoles, faciliter les déplacements piétons entre les cités, regrouper les associations en un lieu unique et agréable. Dans ce but, elle a établi « une veille » sur un périmètre de quelques centaines de mètres autour de la mairie et elle a confié à l'Établissement Public Foncier (EPF), émanation du ministère du logement, la mission de porter pour le compte de la commune pendant 4 ans sans frais, les projets concernés par la convention, le temps de disposer des fonds pour finaliser le projet.

Le premier projet d'acquisition est le grand terrain et le bois de la rue du Manoir d'environ 2 ha qui permettraient d'y implanter une maison des associations, des parkings et l'aménagement du bois en promenade dans un premier temps. Dans le but de répondre à la demande de recentrer l'offre commerciale, l'ancienne poste sera destinée à un commerce, la commune en a fait la proposition aux commerçants locaux, le terrain arrière sera aménagé en parking.

Travaux - Voirie



Rue de la Gare

Les travaux de réaménagement de la rue de la Gare ont débuté début novembre avec le changement de la canalisation d'eau potable. Ces travaux ont été pris en charge en totalité par le syndicat «Eaux de Vienne Siveer». Ils se sont poursuivis par la réfection des trottoirs, ainsi que des aménagements de sécurité. Le coût financier de ces investissements s'élève à 250 000 euros TTC. L'enrobé de la rue effectué par le Conseil Départemental a clôturé ces travaux.

Travaux sur 2^{ème} semestre 2016 :

Il est prévu l'aménagement de la rue des Grissois et de Paché avec notamment un plateau ralentisseur, un rétrécissement de chaussée avec l'implantation d'un abri bus. Il est également prévu la mise en place de stop au carrefour de la rue des Grissois et de la rue Paché, de la rue d'Anjou et de la rue des Allées, avec un rétrécissement rue de Paché. A Martigny et route de Preuilley, la mise en place définitive des aménagements Route de Chasseneuil sera réalisée.

Conseils jardinage



L'été ! Enfin les beaux jours (en principe). Juillet et août sont les mois où il n'y a pas grand chose à faire. Récolter et arroser sont les principaux efforts à réaliser. Après les pluies, pulvérisez de la bouillie bordelaise sur les tomates et raisins. Gardez bien l'humidité aux pieds des plantes (tomates, fleurs, etc...). Pensez à les pailler (avec de la tonte sèche ou de la paille) aux pieds. De temps en temps les biner. On dit bien qu'un binage vaut deux arrosages. Ne tondez pas la pelouse trop ras pour éviter une sécheresse trop rapide. Montez d'un cran votre tondeuse.

Dans le jardin potager, vous pouvez semer la mâche, les carottes d'hiver, radis noirs et de Chine. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez encore planter des poireaux. Ce n'est déjà pas mal ! Bon courage. Paroles d'ancien à ancien, ne pensez pas qu'aux plantes. Pendant les grandes chaleurs, n'attendez pas d'avoir soif. Buvez régulièrement pour éviter de vous déshydrater (de l'eau bien sûr).